

Objet			
Donneur d'ordre :	PRADIER CARRIERE	Date de prélèvement :	10/06/2025
Matériaux :	Terre Végétale	Prélevé par :	Client
Provenance :	Site du Millénaire	Date de réception :	11/06/2025
N° d'affaire :	56		

ANALYSES	RÉSULTATS	UNITÉS	OBSERVATIONS
Granulométrie et Texture selon NFX 31-107			
Element gossier (> 10 mm)	1,6	%	
Element gossier (> 2 mm)	21	%	
Terre fine (< 2 mm)	79	%	Classe texturale : Sableuse code : Sa : sable argileux
- Sable grossiers (200 à 2000µm)	55,7	%	Sol bien aéré, facile à travailler, la teneur en argile corrige partiellement les défauts des textures sableuses en améliorant la disponibilité en eau , mais augmente les risques de prise en masse et de rigidité.
- Sable fins (50 à 200µm)	14,4	%	
- Limons grossiers (20 à 50µm)	7,3	%	
- Limons fins (2 à 20µm)	11,1	%	
- Argile (< 2µm)	11,4	%	
Matière sèche MS selon NF ISO 11 465	90,9	%	
Matière organique de MS selon NF ISO 14 235	3,2	%	
Carbone organique selon NF ISO 14 235	1,9	%	
Conductivité selon NFISO 11265	2,33	mS/cm	
pH de l'eau selon NF ISO 10390	8,8		
Calcaire total selon NF ISO 10693	27,9	%	
Densité apparente selon NF EN 12580	1,67	Kg/L	
Capacité de rétention en eau à pF1 selon NF ISO 11274	37,6	%	

Commentaire : **Produit conforme aux caractéristiques d'une terre végétale Classe 1 type 1.2 selon la norme NF U44-551 et ses amendements.**

doc - Indice 0

Observations :

(-) : information non communiquée ou sans objet.
Essais sous-traités
Ces rapports peuvent être diffusés sur demande.

Pernes les Fontaines, le 24 juillet 2025
Direction
Rémi CORBIN



L'attention est attirée sur le fait que les résultats d'essais ont été obtenus avec l'échantillon défini ci-dessus . Leur représentativité est liée à celle de l'échantillon prélevé dans certaines conditions et ne peut être étendue à l'ensemble de la production ou de la fourniture. Les essais dont les résultats figurent ci dessus ont été exécutés conformément aux normes AFNOR sauf indication contraire en observation. Les échantillons sont éliminés après essais sauf demande expresse du donneur d'ordre. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale (1 page)